

AVIS AU PUBLIC

Objet : Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux

Par délibération n° URB 015-5146/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornillon-Confoux.

Cette délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage à la mairie de Cornillon-Confoux, à la direction de l'aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Le dossier relatif à cette procédure est tenu à la disposition du public :

- en Mairie de Cornillon-Confoux, 26 place Carsignol, 13250 Cornillon-Confoux,
- à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, Trigrance 4 – Allée de la Passe-Pierre à Istres,
- sur le site internet du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence à l'adresse suivante. <http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=1968>

François BERNARDINI

Président du Territoire
Vice-Président de la Métropole
Maire d'Istres